

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 28 JANVIER 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 janvier 2025, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, **Présents** : MAXIMIN Christine, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARISSON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey (arrivée à 18h18), COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELLISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : BARRAL Jean-Marie donne pouvoir à ROUX Noëlle, PEYRON Michel donne pouvoir à BERTRAND Gina, SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc, DIDIER Alexandre donne pouvoir à BERNARD BRUNEL Franck, MARROU Jehanne donne pouvoir à EYMEOD Chantal, RIFFAUD Jean-Louis donne pouvoir à PELLISSIER Robert, GAMBAUDO Georges donne pouvoir à RAIZER Bernard, MONTABONE Michel donne pouvoir à MAXIMIN Christine.

Absente non excusée : ROMMENS Sophie.

RAPPORT N° 2025/ 04 : Modification des statuts du syndicat mixte intercantonal de l'abattoir Guil Durance (SMIAGD) pour intégrer l'activité de mégisserie

Le syndicat mixte intercantonal de l'abattoir Guil Durance (SMIAGD) est un syndicat mixte fermé propriétaire de l'abattoir de Guillorete situé 120 Route des Campings (05600). La communauté de communes de Serre-Ponçon est membre du syndicat.

Le syndicat souhaite valoriser les peaux des petits ruminants, issues de l'abattage dans le cadre d'une mégisserie. Ces co-produits sont dans le prolongement de l'activité d'abattage du syndicat.

Une modification des statuts du syndicat est nécessaire pour intégrer cette activité dans les missions confiées au syndicat et acter une nouvelle clé de répartition financière. Les statuts modifiés seront entérinés par conseil syndicat du SMIAGD,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juillet 1991 pour la création du SMIAGD,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 02 décembre 2024 concernant la clé de répartition financière du projet de mégisserie porté par la SMIAG,

Vu le projet de modification des statuts du SMIAGD annexé à la délibération,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER**, le projet de modification du syndicat mixte intercantonal de l'abattoir Guil Durance.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,




Chantal EYMEOD